



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CT du 22 novembre 2012 de la Disi Ouest

Ordre du jour :

- point sur le projet d'établissement de Rennes
- bilan du plan de formation 2011-2012
- point PACTE
- point fermeture de l'atelier éditique de Nantes LC
- démarche TBVS
- questions diverses

Chaque organisation syndicale a lu une déclaration liminaire. Solidaire a quitté la réunion après la lecture de sa déclaration et n'a de ce fait pas participé au CTL.

Avant de passer à l'ordre du jour, M Bellanger a répondu aux déclarations liminaires et aux questions que la CFDT avait englobées dans sa déclaration.

Pour notre part, nous les lui avons fait parvenir avant la tenue du présent CT.

Le prochain CT spécifique emplois est prévu le 21 décembre après midi avec reconvoction pour le 4 janvier en cas de boycott ou de vote contre, des OS.

Contexte budgétaire de la DISI

Le Budget 2013 est à cette heure encore inconnu.

Concernant le budget 2012, M. Bellanger considère qu'il a permis de maintenir des conditions de travail acceptables, revenant sur l'achat de 11 véhicules neufs réalisé cette année.

Travaux prévus ou en cours :

- Travaux à Rennes pour l'arrivée de l'ONP.
- Travaux à Tours pour un complément de

travaux de climatisation.

Des gains sur les modalités de fonctionnement ont été fléchés en dépense d'investissement.

Tous les **états de frais de déplacements et justificatifs** parvenus à la DISI avant fin novembre seront validés en 2012, sinon il faudra attendre 2013.

Les **demandes d'avance** pourront concerner les déplacements avec au moins 3 nuits d'hébergement.

Nous avons dénoncé que certains services faisaient face à un manque de cartouches pour les **imprimantes**.... La DISI nous informe que les stocks seraient en cours de réapprovisionnement.

Concernant la **demande de revalorisation des remboursements de frais de déplacement**, M. Bellanger a reconnu le problème (nous lui avons proposé de nous rejoindre !) et dénoncé le fait que certains SIL préféraient utiliser leur véhicule personnel, alors que la flotte de la DISI est en complet renouvellement avec des véhicules sécurisés.

Il est pour la CGT inacceptable que les missions ou formations entraînent un coût pour les collègues.

Concernant l'avenir des ESI, le Disi nous a dit qu'il se battait pour pérenniser l'ensemble des établissements.

=> Est-ce à dire qu'il y a danger ?

Il a passé en revue les ESI :

- **Tours** : l'éditique ne fermera pas en 2013, d'autres missions arrivent (arrivée REP ...)

- **Rennes** : Le projet d'établissement pérennise l'ESI.

- **Angers** : La finalisation est en cours : Copie des actes hypothécaires, microfichage TH terminé fin janvier, transfert sur Angers de la gestion des serveurs Windows dans leur globalité. L'AT cadastre sera bientôt opérationnel.

- **Marsauderier** : estampillé site d'hébergement avec rapatriement de la machine GCOS – TST1. Le GTS devient PTS et accueillerait RSP.

- **Lotz Cossé** : Le Disi nous a dit travailler sur l'arrivée d'un projet mystère et qu'il fallait attendre la fin d'année pour plus d'informations.

Projet de l'établissement de Rennes

Les documents qui nous ont été fournis pour la préparation de ce CT ont été plus que succincts.: rien sur les conditions de travail, rien sur les modalités d'organisation du service de l'ONP : rien sur les modalités horaires (équipes, horaires variable), rien sur les astreintes, rien sur le travail éventuel du week-end. Quelles formations sont prévues et seront elles assurées sur site ?

La chef de l'ESI nous a montré un power-point, sans que copie de celui ci nous ait été remis.

L'ESI de Rennes sera axé sur :

- Cible métier : Office National de la Paye, assistance, hébergement, service center devenu service center manager.

- Cible transverse : Gestion de l'immeuble, budget et RH de proximité.

L'organigramme ONP prévoit 41 agents. Nous avons interrogé la Direction sur le nombre de départs en retraite important et sur l'éventualité d'un manque de personnel. Il y a actuellement 8 postes vacants sur Rennes. M. Bellanger s'est voulu rassurant, arguant du fait que 60 programmeurs étaient actuellement en stage... mais oubliant que Rennes n'était pas le seul ESI en manque d'agents.

L'intégration des agents de l'ESI de Rennes sur l'ONP sera progressif (3 vagues) :

- 5 agents sont d'ores et déjà affectés sur l'ONP.

Ils ont participé à plusieurs ateliers et réfléchissent à la définition d'un organigramme métiers, avec des fiches métiers et des fiches de postes.

Le groupement (la TMA = essentiellement la société Bull) sera représenté par 9 personnes sur le site de Rennes.

-22 agents de la seconde vague devraient rejoindre l'ONP au 1^{er} mars 2013, pour débiter les formations et la troisième vague avec 14 agents aura lieu au 1^{er} janvier 2014.

Le 1^{er} traitement de l'ONP aura lieu en septembre 2013, pour une prise de responsabilité le 1^{er} février 2014.

Il y aura probablement des horaires d'équipe, la Direction attend les décisions nationales. Des astreintes pourraient être mises en place, pour intervention en cas d'incident.

Pour la CGT, les astreintes et le travail de nuit et le week-end doivent rester exceptionnels et basés sur le volontariat.

Le service sera installé sous forme d'open space semi-ouvert.

Un plan de formation, principalement à Rennes, sera mis en place avec SI2A et l'ONP.

Enfin, un état des lieux sur les solutions d'impression de l'ESI de Rennes sera réalisé, avec notamment une réflexion sur les besoins futurs de l'ONP.

Mutualisation des exploitation INDIA-ARIS-ONP :

INDIA restera en place jusqu'en 2017. Durant cette période, des agents, en poste sur l'ONP, devront continuer à intervenir sur INDIA.

Ces agents devront donc acquérir des compétences sur ces deux exploitations, leur situation risque d'être très difficile.

Cette difficulté sera accrue par le contexte de l'exploitation d'INDIA. Un grand nombre des collègues actuellement affectés sur INDIA partira en retraite d'ici quelques mois. Un transfert de compétence sera donc nécessaire pour les agents chargés des deux missions, qui débutera dès mars 2013.

Par ailleurs, jusqu'à la fin de l'année 2013, l'ESI de Rennes devra continuer à travailler à la

montée en charge de l'ESI de Montreuil Blanqui pour la prise en charge de Chorus.

Le 30 novembre à 10 heures, les agents de Rennes seront réunis pour une présentation.

On le voit, pour l'instant, il reste beaucoup de questions en suspens et peu de réponses.

Bilan du plan de formation 2012

Un(e) correspondant(e) formation a été désigné dans chaque ESI. Il s'agit en général des adjoints aux chefs d'ESI.

Du fait des missions de la DISI, la majorité des formations est réalisée en centrale ou chez les prestataires informatiques.

L'équipe locale intervient sur quelques formations : par exemple, la lutte contre les discriminations. Tous les collègues devront l'avoir suivie d'ici la fin 2013.

Pour la CGT, cette formation, toute utile qu'elle soit, ne doit pas masquer le besoin de formation « métier » et fausser les statistiques sur les « exclus » de la formation.

D'ailleurs, 45 agents (essentiellement des dactylocodeurs) n'ont suivi aucune formation depuis 3 ans. Le Directeur s'est engagé à regarder de plus près chaque dossier.

53 agents ont bénéficié du DIF. Ce dernier ne concerne dans les faits que des formations inscrites au plan de qualification, généralement pour des concours ou examens internes.

Pour la CGT, Il s'agit là d'un certain dévoiement. Cette formule perd dès lors beaucoup d'intérêt et très rapidement, les agents atteignent le cumul maximum de droits en ce domaine sans pouvoir les utiliser.

Non-titularisation d'un agent « PACTE »

Nous avons été informés de la non titularisation d'un agent « Pacte » (agents peu diplômés recrutés sans concours).

Nous considérons que tout agent doit être défendu, en particulier ceux qui sont en difficulté. Cette non-titularisation est un gâchis pour tous, et en particulier pour le collègue qui se retrouve sans emploi.

Ce collègue sera-t-il remplacé ? La Direction doit d'abord épuiser les possibilités de recrutement via le mouvement de mutation avant tout recrutement PACTE.

Fermeture de l'éditique de Lotz-Cossé

La CGT a rappelé qu'elle regrette la fermeture de l'éditique de Nantes Lotz-Cossé. Même si les collègues concernés ont obtenu une affectation correspondant à leur choix, elle entraîne :

- une perte financière *in fine* pour les collègues
- une perte de mission pour l'ESI Nantes LC

La DISI continue à suivre les collègues qui n'ont pas rejoint la DRFIP.

Démarche concernant le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)

Ces indicateurs, au nombre de 20, sont intéressants dans l'ensemble, mais ne restent que des indicateurs. Nous serons vigilants sur les restitutions qui seront données. le premier bilan sera présenté en janvier.

(la liste complète de ces indicateurs est en ligne sur notre site)

Nous avons dénoncé l'impact de la journée de carence qui conduit souvent nos collègues à déposer prioritairement des congés et diminue de fait l'indicateur n° 1. (nombre de congés de maladie de courte durée).

Nous vous rappelons l'impérieuse nécessité de signaler les accidents de trajet, qui entrent dans le cadre des accidents de travail : il faut faire une déclaration pour le moindre accident même s'il n'apparaît pas grave, on ne peut jamais présager des suites.

Questions diverses présentées par la CGT

1. Vacataires de l'ESI 37 payés en fin de mois M+1.

=> Ce problème sera réglé. Les vacataires pourront désormais faire une demande d'avance.

2. Confidentialité des documents personnels.

Nous avons demandé que dorénavant les bulletins de paye soient remis sous enveloppe, ce qui n'était pas le cas dans tous les ESI. De même nous avons dénoncé le fait que certains fichiers, contenant des informations confidentielles, soient en libre circulation : des

mesures vont être prises pour que cela ne se reproduise plus.

3. Questions concernant les CID.

Les **ponts naturels** applicables aux équipes CID sont ceux des DDFIP ou DRFIP, pour les agents installés dans les locaux extérieurs aux ESI.

Il n'y aura pas systématiquement de cadre A dans toutes les CID et les postes vacants le resteront (TGE, 22, 29, 56 et 85) mais ne seront pas (pour l'instant !) supprimés.

Les dossiers des agents, postulant en liste d'aptitude et classés « à revoir » ou « très bons » par les DDFIP devaient être repris tels quels par la Disi. Cependant, ce n'est pas le cas pour tous semble-t-il ! Le Disi a promis de revoir les dossiers concernés.

Il y aura harmonisation des **moyens matériels** accordés aux CID. Le directeur a pour objectif d'y parvenir sous 3 ans. Il a confirmé l'achat de véhicules neufs pour renouveler le parc.

Concernant une demande d'installation de téléphones de conférence (borne audio pyramidale) pour les CID, le Directeur se dit favorable à cette demande et nous indique que la Disi en assurera le financement, charge à chaque CID d'en faire la demande à leur ESI de rattachement ... à suivre donc.

Certaines CID poseraient problème du fait de leurs implantations multiples (notamment dans les départements 44, 29 et 49).

Concernant le Finistère, pour le Directeur, il y aurait un problème de dialogue entre les 2 structures, mais il n'ira pas au conflit. Nous avons dénoncé le fait que nos collègues de Quimper, tous les 2 cadres C, soient sans cadre A pour répondre aux demandes des hiérarchies locales.

Une réflexion va être menée concernant les panneaux d'affichage syndicaux dans ces structures.

Nous avons remis la pétition CGT, signée à ce jour par 38 agents des CID, demandant le libre choix de leurs horaires (variables ou au forfait). En effet, il est inadmissible que les agents se voient contraints de passer au forfait, alors que rien n'empêche ceux-ci de pointer et de pouvoir ainsi récupérer les heures faites. Le Directeur attend les conclusions du groupe de travail, rien

ne serait finalisé.

Nous avons appelé l'attention de la Direction pour que nos collègues continuent normalement à bénéficier des prestations de leur service départemental d'**action sociale**, notamment en terme d'accès aux initiatives locales, aux visites médicales et aux informations de leurs correspondants. Des difficultés avaient été rencontrées lors de la mise en place des Disi. Le Directeur s'est dit vigilant sur la question.

4. Problème de rémunération des contractuels.

Une collègue contractuelle n'a pas bénéficié de la revalorisation de son salaire, prévue pourtant par la loi. M. Bellanger a indiqué qu'il porterait ce sujet en centrale, nous attendons donc son retour. Concernant l'hypothèse d'une titularisation, il a indiqué que la logique serait pour lui d'aller vers un CDI.

La CGT demande qu'une titularisation dans un cadre et un salaire correspondant à l'activité des contractuels leur soit proposée, pour leur permettre de bénéficier d'une carrière normale (avancement, droit à mutation, ...). **Ce n'est pas le cas pour les contractuels « A+ » à qui la DGFIP propose une baisse de rémunération en cas de titularisation !**

5. Projet de déménagement de Nantes LC.

Ce projet est soumis à l'avis d'une commission interministérielle (problème de coût).

Le bâtiment est actuellement occupé par la Disi et la DRFIP, qui souhaitent toutes deux le quitter, du fait du coût du loyer et de l'inoccupation partielle du bâtiment.

Le Disi aurait souhaité faire construire un bâtiment sur le site de Nantes Marsauderies, mais le projet risque de ne pas voir le jour en raison du contexte budgétaire. Il avait envisagé d'occuper un bâtiment à proximité de l'ESI Nantes Marsauderies, les locaux visités n'ont pas donné satisfaction.

Dossier à suivre donc ...

Pour la CGT, la DGFIP doit prendre ses responsabilités et permettre aux agents de la cantine et au gardien de garder leur emploi après un éventuel déménagement de la structure.

Dans l'immédiat, une réflexion est en cours pour déplacer les machines (vers Noisiel ?) pour

économiser sur la climatisation.

6. Loyer (excessif) de l'ESI de Rennes.

La direction rencontrera le 3 décembre le propriétaire pour renégocier le loyer.

7. Formations refusées pour des raisons budgétaires.

Les formations refusées (formations constructeur) ne le sont pas par le service formation de la DISI mais par FSUP. Il s'est avéré que les agents concernés n'ont été que tardivement informés du refus de leur formation et alors que le centre formateur ne l'était pas.

Nous conseillons aux futurs agents concernés d'insister afin d'avoir le droit de suivre leur formation. Il est de plus en plus nécessaire de montrer aux directions que les agents ne suivent pas des formations « touristiques » mais qu'elles leur sont indispensables pour l'accomplissement de leurs tâches professionnelles.

8. Application de la loi Tepas.

Les agents de Rennes qui ont effectué des heures supplémentaires entre Octobre 2007 et Août 2012 n'ont pas bénéficié de l'exonération fiscale. Quoique nous ayons combattu cette loi, nous sommes intervenus et avons conseillé aux collègues de demander la régularisation.

Celle-ci est en cours. Néanmoins, nous avons rappelé que la régularisation devait se faire année par année et non globalement comme cela nous a été présenté. D'une part, cela est plus favorable aux agents et il nous semblerait pour le moins incongru que la DGFIP n'exerce pas elle-même les règles qu'elle est en charge de faire appliquer à chaque contribuable.

8. Courrier adressé à M Bellanger concernant l'appel sur postes vacants dans les Disi et resté sans réponse.

Nous nous étions étonnés de la procédure (appel d'offre au lieu d'un mouvement de mutation), et que cet appel ne reprenait pas l'ensemble des postes vacants à la DISI. En fait il ne s'agissait que des postes devenus vacants suite à refus d'intégration à la DISI de collègues de la 2^{ème} vague des CID dans les Disi.

En toute logique, le collègue nommé au 1er janvier à la DISI Ouest devrait donc rejoindre la CID de la TGE.

9. Avis défavorable sur une candidature à une offre d'emplois hors mouvement.

M. Bellanger a rappelé son opposition à toute demande hors mouvement de mutation national.

Nous lui avons rappelé qu'il était bien content qu'un collègue arrive par mutation hors mouvement (cf. paragraphe précédent) !

La direction a par ailleurs justifié le refus opposé à un collègue de Nantes LC de figurer dans le vivier pour les postes spécifiques de statut centrale, par le sous-effectif dont souffre l'ESI.

Pour la CGT, il est inacceptable que les sous-effectifs, dont seule la DGFIP est responsable, bloquent les possibilités de mutation des collègues, surtout qu'il s'agit de collègues présents sur le même poste depuis plusieurs années.

Pour information, le Directeur nous a annoncé qu'il y avait une trentaine d'emplois vacants à la DISI ! Rappelons que 115 suppressions d'emplois sont prévues en 2013 dans les Disi.

10. Mise en application de la circulaire sur les horaires variables

Nous avons dénoncé le fait que depuis la mise en place des Disi, nous n'ayons eu aucune discussion sur la gestion des horaires variables.

Concernant les déplacements pour mission ou formation, les possibilités de récupérations diffèrent selon les ESI, même au sein de la même ville !

Le Directeur nous a indiqué attendre les conclusions des groupes de travail nationaux avant toute modification des règles en cours.

Pour la CGT, ces inégalités de traitement sont inacceptables. La CGT réclame une compensation totale des temps de trajet lors des déplacements professionnels, et dans l'immédiat un alignement vers le haut des compensations qui sont mises en oeuvre à la DISI.

11. Enquête CGT sur les conditions de travail.

Le Directeur a refusé d'évoquer cette question, au motif que les autres OS, n'étaient pas au courant de celle-ci.

Peu importe, nous la leur enverrons et la remettrons à l'ordre du jour d'un prochain CT, car il y a des enseignements dont nous tenons fermement à débattre.

12. Circuit d'information de la mutuelle pour les agents se retrouvant à ½ traitement.

Certains agents en congé longue maladie se retrouvent à mi-traitement sans prise en charge du complément par la mutuelle. La Direction a fait part de son étonnement et a indiqué que les agents devaient se faire connaître auprès de leur service.

13. Conseillère RH.

Il nous semble nécessaire que lorsqu'un agent a des **questions confidentielles** à poser, il puisse s'adresser directement à un interlocuteur comme cela se fait dans les DDFIP.

Si vous êtes dans ce cas, et uniquement pour des questions confidentielles, vous pouvez vous adresser directement à Mme Isabelle Bretel.

Dans le cas général, c'est le service RH de proximité qui est l'interlocuteur à contacter.

14. Espace simplification d'Ulysse.

Nous avons dénoncé la fiche n° 13, qui passe le délai de péremption des mots de passe annuel de 3 mois à 6 mois et qui dans ses attendus stipule que cette modification entraînera le gain de 20 000 heures de travail/an. (soit plus de 15 emplois).

Le premier gain eut été de payer quelqu'un à réfléchir à autre chose.

Soit il n'est pas nécessaire d'un point de vue sécurité, de changer régulièrement le mot de passe et cela va à l'encontre de ce qu'on nous répète régulièrement, soit cette décision est contraire à la sécurité et on peut se demander quelle sera la prochaine mesure de simplification.

15. Dispositif du contrôle du respect des obligations fiscales des agents de la DGFIP.

(voir sur notre site, dans actualités DGFIP l'article [Agents de la DGFIP : souriez, vous êtes contrôlés.](#)

Nous avons demandé qui était en charge de ce contrôle à la DISI. : il s'agit du service de Mme Le Plessis du pôle maîtrise des risques.

17. SIL et mutations :

Ces emplois peuvent servir de variable d'ajustement. Les SIL de la filière fiscale sont d'affectation nationale.

A terme, l'affectation des SIL serait pour les deux filières nationales. Pour les cadres A, une convergence sera mise en place dès 2013 et pour les B et C, elle sera ultérieure. En attendant aucune modification de leur statut ne sera effectuée.

Les participants CGT au Comité technique

Nathalie Azévêdo	Tours	Titulaire	Yvic Kergroac'h	Nantes L C	Titulaire
Jean Yves Détoc	Rennes	Titulaire	Laurent Pruvost	Rennes	Suppléant
Sandrine Teurtrie	Rennes	Suppléante	Maryvonne Kerboeuf	Rennes	Suppléante
Olivier Delemar	Angers	Expert	Camille Hoffmann	Nantes M	Expert
Pierre Le Balc'h	CID 22	Expert			

Bulletin d'adhésion Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :

Prénom :

Catégorie :

Grade :

Echelon :

Qualification informatique :

Etablissement:

A..... le Signature.....

A remettre à un(e) militant(e) CGT